

## 1 – Objectif

Vous faire bénéficier des conseils pratiques d'un professionnel de l'éclairage accrédité par l'ADEME afin de rendre votre point de vente plus attractif tout en maîtrisant au mieux les dépenses énergétiques.

## 2 – Moyens mis en œuvre par CCI Indre

La CCI Indre a élaboré avec EAS SOLUTIONS par OPMEC et l'ADEME, un programme d'intervention pour la réalisation d'un diagnostic éclairage autour de 5 étapes :

- 1- Echange entre le diagnostiqueur et le commerçant pour définir les problématiques de l'éclairage du point de vente,
- 2- Réalisation d'un bilan de puissance,
- 3- Réalisation sur plan de la mesure des quantités de lumière par type d'espace et recherche d'une optimisation du rendu des couleurs par zone et suivants les objectifs définis,
- 4- Démonstration à l'aide d'une mallette des différentes technologies éclairantes, de différentes puissances et couleurs,
- 5 -Préconisations par espace et par priorité.

Le diagnostic sur site est suivi d'une restitution de l'étude individuelle par courriel sous deux semaines.

## 3 – Période de réalisation de l'accompagnement

. A définir ensemble avec l'intervenant.

## 4 – Modalités et déroulement de l'accompagnement

Rendez-vous avec l'intervenant et un conseiller de la CCI dans le point de vente à diagnostiquer.

## 5 – Engagements de l'entreprise

- . Etre disponible pour la réalisation du diagnostic dans les 3 mois qui suivent la signature de la proposition commerciale
- . Pouvoir accorder suffisamment de temps à l'intervenant lors du rendez-vous
- . Fournir un plan coté de l'entreprise et copie de la dernière facture EDF (A retourner à la cci avec la présente proposition validée)

## 6 – Engagements de la CCI de l'Indre

- . Garantir le pilotage et le bon déroulement du projet jusqu'à son terme,
- . Garantir la confidentialité des données transmises par l'entreprise,
- . Montage et suivi du dossier administratif pour l'obtention de l'aide financière

## 7 – Conditions financières

Dans le cadre de cette opération, la CCI Indre a pu obtenir une aide de l'ADEME couvrant 70% de l'opération.

Le coût résiduel à charge de l'entreprise est de **129,60 € HT** soit 155 € TTC à régler à la commande par chèque libellé à l'ordre de CCI Indre.

Fait à Châteauroux, le ... / ... / 2015



Sylvain DAGONET  
Direction Appui Conseil aux Entreprises  
CCI de l'INDRE – 24, place Gambetta  
36028 CHATEAUROUX Cedex

En cas d'acceptation de cette proposition :

-Parapher chaque page,

-Inscrire la mention

« Proposition commerciale acceptée,

bon pour commande »

Documents à joindre :

- Plan coté de l'entreprise
- Copie de la dernière facture EDF
- Règlement de 155 TTC

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom du chef d'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Cachet de l'entreprise :

**Opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME et le soutien technique de l'OPMEC**